

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du mardi 29 mars 2012, 18h00</p>	<p>COMPTE RENDU</p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :29

DATE DE LA CONVOCATION : 22/03/2012

En exercice :29

DATE D’AFFICHAGE : 22/03/2012

L'an deux mil douze et le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BAUDET Jean Michel BELMONTE Brigitte BERGAMO Florence BERTHELIER Jean-Michel BONNAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOULLAUD Françoise HAUTEFAYE Colette	KNIBBS Paula LAMBERT Sylvie LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joëlle REY Gérard RODRIGUEZ André ROUX Serge RUNDSTADLER Marianna SEVERIN Marie-France STURNY Lilian
Absents qui avaient donné pouvoir	BARIANT Pierre à DURAND Pierre QUILICO Chantal à BERTHELIER Jean-Michel RUBIO Marie-Christine à RUNDSTADLER Marianna DURAND Agnès à MAUGET Denis	
Absents	BONNEAU-CASTET Jean-François	
Secrétaire de séance	BERTHELIER Jean-Michel	

§§§

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00. Des salariés de l'entreprise Lagarde étant présents dans la salle, il les invite à prendre la parole en début de séance. Un débat a lieu et le vote d'une motion de soutien est décidé.

Le procès-verbal du précédent conseil est examiné. Des remarques sont faites qui seront consignées dans le procès-verbal de la séance. Le procès-verbal de la séance du 28 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal puis aborde l'ordre du jour.

MOTION

• D2012-03-M MOTION DE SOUTIEN AUX EMPLOYÉS DE L'ENTREPRISE LAGARDE

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le jeudi 29 mars à 18 heures est alerté par une délégation des salariés de la société LAGARDE sur les difficultés que rencontre cette dernière :

- de l'arrêt d'activité probable,
- des licenciements programmés malgré le carnet de commande rempli et assurant une activité pour les 6 mois à venir et la présence d'un repreneur potentiel.

L'ensemble du conseil municipal soutient les salariés et leurs familles dans cette période d'incertitude et de combat pour le maintien de leur entreprise sur le site de SAINT-LOUBÈS.

Afin d'aider à la reprise des activités de l'entreprise LAGARDE, le conseil municipal demande que Conseil Régional d'Aquitaine et au Conseil Général de la Gironde de mettre tout en œuvre pour maintenir en activité une entreprise emblématique dans le paysage viticole Girondin dont le niveau de qualité et de savoir-faire est reconnu au niveau national.

La création d'un pôle public financier autour de la société industrielle LAGARDE et le déblocage de fonds FEDER seraient de nature à aider au redémarrage de l'entreprise.

Il est procédé au vote.

La motion de soutien aux employés de l'entreprise Lagarde est adoptée à l'unanimité.

I – MARCHÉS PUBLICS

• D2012-03-01 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CONTRAT DE DÉLÉGATION

Vu l'article l'article L1411-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante en matière de délégation de service public doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération,

Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public,

Vu la délibération n° D2011-04-08 du 29 avril 2011 relative au principe de la délégation de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Vu l'avis du CTP du 8 juin 2011 relatif au principe de la délégation de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,

L'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Loubès, équipement communal, est gérée dans le cadre d'un délégation de service public. L'actuel contrat de délégation court depuis le 18 avril 2005 jusqu'au 31 décembre 2011. Par délibérations n° D2011-12-06 du 13 décembre 2011 et n° D2011-02-02 du 28 février 2012, la durée a été prolongée jusqu'au 30 avril 2012, afin e mener à terme la procédure en cours de renouvellement de la délégation.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié en août 2011, au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, dans la revue Actualités Sociales Hebdomadaires et sur la plate forme de dématérialisation Marchés Publics d'Aquitaine. Quatre candidatures ont été

présentées et admises, puis trois offres ont été reçues. La commission délégation de service public a examiné ces candidatures et ces offres, puis l'autorité territoriale a négocié avec les trois candidats.

Après négociation et analyse des 3 offres reçues, il est proposé de retenir l'offre présentée par AQUITANIS, qui prévoit un budget annuel de fonctionnement de 86 740 € H.T. et une participation annuelle communale de 17 612 € H.T. (sur la base d'un tarif de séjour de 2 € par emplacement et par jour).

Pièces annexes :

- Rapport de présentation,
- Tableau comparatif,
- Budget prévisionnel,
- Projet de contrat et cahier des charges.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au contrat de délégation pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2012-03-02 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – TARIF DE SÉJOUR**

Vu l'article l'article L1411-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante en matière de délégation de service public doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération,

Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public,

Le tarif de séjour sur l'aire actuellement en vigueur date de 2005 et s'élève à 2 € par jour et par emplacement. Il est proposé de le revaloriser à 2,20 € par emplacement et par jour à compter du 1er juin 2012.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au tarif de séjour sur l'aire d'accueil des gens du voyage est adoptée à l'unanimité.

II- FINANCES

- **D2012-03-03 BUDGET COMMUNAL COMPTE DE GESTION 2011**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires

et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),

- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Compte de gestion 2011 – commune					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			70	Produit des services	844 253,37
11	Charges à caractère général	2 098 850,70	73	Impôts et taxes	6 905 892,51
12	Charges de personnel	4 744 879,47	74	Dotations et participations	1 809 643,23
14	Atténuation de produits (SRU)	41 525,22	75	Autres produits de gestion courante	45 635,16
65	Autres charges de gestion courante	1 162 184,97	13	Atténuation de charges	183 174,70
66	Charges Financières	266 417,02	76	Produits financiers	52 266,58
67	Charges exceptionnelles	6 649,84	77	Produits exceptionnels	43 076,71
CH042	Opérations d'ordre entre section	260 742,21		Recettes d'ordre	29 496,75
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 581 249,43		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	9 913 439,01
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			10	Dotations Réserves (sauf 1068)	486 182,00
			1068	Résultat affecté	799 358,84
10	Dotation Réserves	0,00	13	Subvention d'investissement	126 116,47
13	Subventions (remboursements)	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement)	669 079,70	21	immos corporelles	0,00
205	Subvention Fisac	9 997,38	24	Produit des cessions	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immo financières	60 000,00
20	Dépenses imprévues	0,00	1	Excédent antérieur reporté	0,00
	Dépenses d'équipement – Opérations	1 614 795,42		Virement de fonctionnement	0,00
	<i>Dépenses d'ordre</i>	86 939,20		Recettes d'ordre	318 184,66
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 380 811,70		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 339 841,97

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion 2011 du budget communal est adoptée à l'unanimité.

• D2012-03-04 BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

DEPENSES			RECETTES		
			70	Produit des services	844 253,37
11	Charges à caractère général	2 098 850,70	73	Impôts et taxes	6 905 892,51
12	Charges de personnel	4 744 879,47	74	Dotations et participations	1 809 643,23
14	Atténuation de produits (SRU)	41 525,22	75	Autres produits de gestion courante	45 635,16
65	Autres charges de gestion courante	1 162 184,97	13	Atténuation de charges	183 174,70
66	Charges Financières	266 417,02	76	Produits financiers	52 266,58
67	Charges exceptionnelles	6 649,84	77	Produits exceptionnels	43 076,71
CH042	Opérations d'ordre entre section	260 742,21		Recettes d'ordre	29 496,75
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 581 249,43		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	9 913 439,01
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			10	Dotations Réserves (sauf 1068)	486 182,00
			1068	Résultat affecté	799 358,84
10	Dotation Réserves	0,00	13	Subvention d'investissement	126 116,47
13	Subventions (remboursements)	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement)	669 079,70	21	immos corporelles	0,00
205	Subvention Fisac	9 997,38	24	Produit des cessions	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immo financières	60 000,00
20	Dépenses imprévues	0,00	1	Excédent antérieur reporté	0,00
	Dépenses d'équipement – Opérations	1 614 795,42		Virement de fonctionnement	0,00
	Dépenses d'ordre	86 939,20		Recettes d'ordre	318 184,66
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 380 811,70		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 339 841,97

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif 2011 du budget communal est adoptée à l'unanimité.

• D2012-03-05 BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Compte Administratif 2011 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2012, de la manière suivante :

Affectation 2012 Investissement (1068)	1 125 216,31
Report d'Investissement (R001)	352 766,52
Affectation 2012	2 376 860,01

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'affectation du résultat du budget communal 2011 est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-03-06 TAXES LOCALES 2012**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales 2012, conformément à la proposition faite en commission des finances, selon le tableau suivant, en appliquant le taux de 1,9% :

Produit fiscal assuré	3 151 266
Produit fiscal attendu	3 211 173
Coéfficient de variation	1,019

Taxe d'Habitation	14,87
Foncier Bâti	19,83
Foncier Non Bâti	60,46

Taxe d'Habitation	15,15
Foncier Bâti	20,21
Foncier Non Bâti	61,61

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation	9 507 000	15,15	1 440 311
Foncier Bâti	8 391 000	20,21	1 695 821
Foncier Non Bâti	121 800	61,61	75 041
TOTAL			3 211 173

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux taux des taxes des taxes locales pour 2012 est adopté à l'unanimité.

• **D2012-03-07 BUDGET COMMUNAL 2012**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2012 de la manière suivante :

Voir tableau page suivante

11	Charges à caractère général	2 332 390,00	70	Produit des services	829 200,00
12	Charges de personnel	5 075 841,00	73	Impôts et taxes	6 956 833,00
14	Atténuation de produits (SRU)	46 804,00	74	Dotations et participations	1 763 390,00
65	Autres charges de gestion courante	1 239 682,01	75	Autres produits de gestion courante	34 000,00
66	Charges Financières	267 655,00	13	Atténuation de charges	140 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00	76	Produits financiers	52 341,00
CH042	Opérations d'ordre entre section	235 821,00	77	Produits exceptionnels	25 000,00
	Dépenses imprévues	20 000,00		Recettes d'ordre	0,00
	Virement à investissement	1 479 348,17		Excédent antérieur reporté	898 877,18
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		10 699 641,18	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		10 699 641,18
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			10	Dotations Réserves (sauf 1068)	420 000,00
			1068	Résultat affecté	1 125 216,31
			13	Subvention d'investissement	112 376,00
10	Dotation Réserves	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	2 300 000,00
13	Subventions (remboursements)	0,00	21	immos corporelles	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement)	691 342,00	24	Produit des cessions	0,00
205	Subvention Fisac	0,00	27	Autres immo financières	65 632,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1	Excédent antérieur reporté	352 766,52
20	Dépenses imprévues	59 890,25		Virement de fonctionnement	1 479 348,17
	Dépenses d'équipement – Opérations*	4 553 286,92		Recettes Engagées non mandatées	32 850,00
	Dépenses Engagées non Mandatées	819 490,83		Recettes d'ordre	235 821,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 124 010,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		6 124 010,00

* Opérations d'équipement	
11 VOIRIE	594 475,00
15 BATIMENTS	512 682,00
16 ECLAIRAGE PUBLIC	39 000,00
20 MATERIEL MOBILIER	68 141,00
22 COMPLEXE SPORTIF	87 465,00
25 MATERIEL ST	18 000,00
62 DIGUES	20 000,00
63 RESERVES FONCIERES	5 000,00
86 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	54 000,00
87 CUISINE CENTRALE	3 141 073,92
88 MATERIEL INFORMATIQUE	13 450,00
Total des opérations	4 553 286,92

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au budget de la commune 2012 est adopté par 26 voix pour. DURAND Agnès et MAUGET Denis ne prennent pas part au vote.

- **D2012-03-08 BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012**

Voir tableau page suivante

ASSOCIATION	Objet	2 012	ASSOCIATION	Objet	2 012
AAPE	Enfance	300	Hirondelle Loubésienne	Colombophile	800
ADELFA	Lutte contre la grêle	200	Jardiniers de France		250
ADEVVA	humanitaire	200	Jeunes Pompiers		600
ALEPE Max Linder	Enfance	200	Joyeuse Équipe	3ème age	4 000
Amicale des pompiers		600	Judo	Sportif	5 500
ANPG	Enfance	300	Karaté	Sportif	4 000
Ass. Rénovation Clocher Eglise		800	La Flamme	Paroisse	300
Association Directeurs Généraux		100	La Lyre	Musique	17 000
Ateliers de la Fontaine	Artistique	400	Le Cormoran	Pêche	350
AVICE	Enfance	3 000	Lion's Club	humanitaire	238
Banque Alimentaire	Solidarité	200	Milles pattes	Enfance	300
Billard	Sportif	2 592	Orgues et musique	Artistique	2 287
Cartables Envies	humanitaire	500	Palus	Syndicat des Palus	534
CE2R	Economique	4 500	Pans en presqu'île	Musique	1 000
Club nautique	Sportif	1 500	Partager la rue		600
Club nautique Journées patrimoine	Animation	2 740	Pêcheur loubésien	Pêche	2 000
Coccinelle	Artistique	6 000	Pétanque Amateur	Sportif	900
Comédie Loubésienne	Théâtre	1 000	Pétanque Jean Videau	Sportif	650
Comité animation	Animation	16 160	Plum Union	Oiseaux	500
Cor de chasse		4 573	Prévention routière		100
Croix rouge	Solidarité	1 000	Rugby	Sportif	7 110
Cyclo	Sportif	2 500	SACADO	Enfance	2 000
DAARA Avenir	humanitaire	200	Saint Loubès sans frontières	humanitaire	1 000
Donneurs de sang		600	Secours Catholique	humanitaire	400
Ecole du chat	Contrôle population féline	550	Secours Populaire	humanitaire	400
EMAUS	Gestion des logement d'urgence	4 000	Souvenir Français	Anciens combattants	300
FCPE Collège	Enfance	300	Tai Jitsu	Sportif	3 000
FCPE Primaire maternelle	Enfance	300	Taï-Chi	Sportif	300
FNACA	Anciens combattants	1 643	Tennis	Sportif	8 000
FNACA (50 ème anniv)		500	Tennis de table	Sportif	5 800
FOOTBALL	Sportif	22 867	Tour de Gironde	Sportif	2 500
Gaité Loubésienne	Théâtre	1 000	Vieilles mécaniques		700
Gym volontaire	Sportif	3 042	VTT	Sportif	200
Hand Ball	Sportif	30 189	TOTAL		188 175

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux subventions des associations pour 2012 est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

D2012-03-09 DEMANDES DE SUBVENTIONS

- D2012-03-09-01 CUISINE CENTRALE – SUBVENTION LEADER**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter des demandes de subventions auprès des organismes cités pour le projet de cuisine centrale. Les demandes porteront sur le montant de l'estimation APD (avant-projet détaillé), à savoir 3 057 672,07 €

TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Fond Européen LEADER. La demande portera sur le lot n°3 Bardage extérieur, Couverture et étanchéité d'un montant de 239 756 €. La subvention sollicitée pourrait se monter à 45 000€.

OBJET	MONTANT
Cuisine centrale lot n° 3	239 756 € HT
Fonds européen LEADER (sur lot 3 plafonné)	35%
Conseil Général de la Gironde (sur totalité)	35%
Conseil Rgional d'Aquitaine (sur totalité)	10%
Fonds DETR (sur totalité plafonnée)	10%
Fonds parlementaire (sur totalité)	35%

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention fonds LEADER pour la cuisine centrale est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2012-03-09-02 CUISINE CENTRALE – SUBVENTION DETR (ÉTAT)**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 attribuée par l'État.

OBJET	MONTANT
Cuisine centrale lot n° 3	2 556 582 € HT
Fonds européen LEADER (sur lot 3 plafonné)	35%
Conseil Général de la Gironde (sur totalité)	10%
Conseil Rgional d'Aquitaine (sur totalité)	10%
Fonds DETR (sur totalité plafonnée)	35%
Fonds parlementaire (sur totalité)	35%

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention DETR pour la cuisine centrale est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-09-03 CUISINE CENTRALE – SUBVENTION FOND PARLEMENTAIRE ASSEMBLÉE NATIONALE**

OBJET	MONTANT
Cuisine centrale lot n° 3	2 556 582 € HT
Fonds européen LEADER (sur lot 3 plafonné)	35%
Conseil Général de la Gironde (sur totalité)	10%
Conseil Rgional d'Aquitaine (sur totalité)	10%
Fonds DETR (sur totalité plafonnée)	35%
Fonds parlementaire (sur totalité)	35%

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération.

Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention fonds parlementaires Assemblée Nationale pour la cuisine centrale est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-09-04 CUISINE CENTRALE - SUBVENTION FOND PARLEMENTAIRE SÉNAT**

OBJET	MONTANT
Cuisine centrale lot n° 3	2 556 582 € HT
Fonds européen LEADER (sur lot 3 plafonné)	35%
Conseil Général de la Gironde (sur totalité)	10%
Conseil Rgional d'Aquitaine (sur totalité)	10%
Fonds DETR (sur totalité plafonnée)	35%
Fonds parlementaire (sur totalité)	35%

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention fonds parlementaires Sénat pour la cuisine centrale est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-09-05 CUISINE CENTRALE – SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE**

OBJET	MONTANT
Cuisine centrale lot n° 3	2 556 582 € HT
Fonds européen LEADER (sur lot 3 plafonné)	35%

Conseil Général de la Gironde (sur totalité)	10%
Conseil Rgional d'Aquitaine (sur totalité)	10%
Fonds DETR (sur totalité plafonnée)	35%
Fonds parlementaire (sur totalité)	35%

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention Conseil Général de la Gironde pour la cuisine centrale est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-09-06 CUISINE CENTRALE – SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE**

OBJET	MONTANT
Cuisine centrale lot n° 3	2 556 582 € HT
Fonds européen LEADER (sur lot 3 plafonné)	35%
Conseil Général de la Gironde (sur totalité)	10%
Conseil Rgional d'Aquitaine (sur totalité)	10%
Fonds DETR (sur totalité plafonnée)	35%
Fonds parlementaire (sur totalité)	35%

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention Conseil Régional d'Aquitaine pour la cuisine centrale est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-09-07 ALSH LA FONTAINE – SUBVENTION LEADER**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter des demandes de subventions auprès des organismes cités pour le projet de cuisine centrale. Les demandes porteront sur le montant de l'estimation APD (avant-projet détaillé), à savoir 3 057 672,07 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Fond Européen LEADER. La demande portera sur les travaux de transformation du logement de fonction de l'école maternelle Jean de la Fontaine en ALSH. La subvention sollicitée pourrait être de 45 000€.

OBJET	MONTANT
ALSH Maternel	207 821 € HT
Fonds européen LEADER (plafonné)	35%

CAF de la Gironde	20%
Fonds parlementaire	33 376 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention fonds LEADER pour l'ALSH La Fontaine est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2012-03-09-08 ALSH LA FONTAINE – SUBVENTION CAF**

OBJET	MONTANT
ALSH Maternel	207 821 € HT
Fonds européen LEADER (plafonné)	35%
CAF de la Gironde	20%
Fonds parlementaire	33 376 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention CAF pour l'ALSH La Fontaine est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-03-09-09 ÉQUIPEMENT SCOLAIRE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE**

Il est envisagé d'équiper en mobilier scolaire deux classes de l'école élémentaire Paul Jean Toulet pour un montant de 7 000 €.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention Conseil Général de la Gironde pour l'équipement scolaire est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2012-03-09-10 ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE SCOLAIRE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE**

Il est envisagé d'équiper en tableaux numériques les deux écoles élémentaires de la commune pour un montant de 7 000 €.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention Conseil Général de la

Gironde pour l'équipement informatique scolaire est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2012-03-09-11 FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) 2012**

L'assemblée départementale a reconduit en 2012 le dispositif du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Celui-ci permet à l'ensemble des communes girondines d'investir dans le maintien et l'amélioration des équipements et l'acquisition de matériels communaux. Les opérations éligibles (travaux de voirie, travaux sur bâtiments, acquisition de matériel ou de mobilier) concernent les opérations relevant d'investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale voire intercommunale, en cas de compétence transférée. Le cumul de la subvention FDAEC avec une autre subvention départementale pour une même opération n'est pas autorisé.

OBJET	MONTANT
Travaux d'aménagement chemin de Mage	203 320 € HT
FDAEC	38 823, 30 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention FDAEC du Conseil Général de la Gironde est adoptée par 26 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

D2012-03-10 BUDGET COMMUNAL - EMPRUNTS

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrat de prêt suivants afin de couvrir les besoins de financement du budget communal, notamment la construction de la cuisine centrale et des deux restaurants scolaires.

- **D2012-03-10-1 EMPRUNT CRÉDIT AGRICOLE**

Montant	Durée	Taux fixe	Échéance	Frais de dossier
500 000,00 €	20 ans	5,56%	Trimestrielle	70,00 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'emprunt Crédit Agricole est adoptée par 26 voix pour et 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

- **D2012-03-10-2 EMPRUNT CAISSE D'ÉPARGNE / CRÉDIT FONCIER**

Montant	Durée	Taux fixe	Échéance	Frais de dossier
800 000,00 €	20 ans	5,87%	Annuelle	800,00 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'emprunt Caisse d'Épargne / Crédit Foncier est adoptée par 26 voix pour et 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-10-3 EMPRUNT CRÉDIT MUTUEL**

Montant	1 000 000,00 €
Objet	Investissement 2012
Durée	15 ans
Taux révisable	LEP + marge 1,40%
Taux indicatif	4,15%
Échéances	Trimestrielles
Type d'échéance	Amortissement courant
Commission d'engagement	0,13% du montant du prêt
Remboursement anticipé	Possibilité moyennant une indemnité proportionnelle de 3% du capital remboursé et selon modalités contractuelles

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'emprunt Crédit Mutuel est adoptée par 26 voix pour et 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

D2012-03-11 BUDGET COMMUNAL – TARIFS COMMUNAUX 2012

• **D2012-03-11 -01– TARIFS COMMUNAUX 2012**

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des différents services municipaux à partir du 1er septembre 2012. La hausse proposée correspond à la hausse des prix en 2011 , à savoir 2,5 % arrondi au dixième supérieur, selon l'annexe suivante :

TARIFS 2012				
ACTIVITE	TYPE TARIF	TARIF 2011	TARIF 2012	
TRANSPORTS SCOLAIRE	MENSUEL	11,90	12,2	
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT	UNITE	2,10	2,2	
RESTAURANT SCOLAIRE PERSONNEL MUNICIPAL	UNITE	4,20	4,3	
RESTAURANT SCOLAIRE ADULTES	UNITE	5,40	5,5	
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	UNITE	6,00	6,2	
ECOLE MULTISPORTS	ANNUEL	58,40	59,9	
CHORALE MODERNE	ANNUEL	19,80	20,3	
ATELIER THEATRE	TRIMESTRIEL	24,40	25,0	
ARTS PLASTIQUE – ADO	TRIMESTRIEL	24,40	25,0	
ARTS PLASTIQUE – ADULTE COMMUNE	TRIMESTRIEL	69,00	70,7	
ARTS PLASTIQUE – ADULTE HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	83,20	85,3	
ATELIER POTERIE	SEANCE	2,50	2,6	
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	52,30	53,6	
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	32,00	32,8	
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	16,20	16,6	
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	70,00	71,8	
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	49,10	50,3	
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	16,20	16,6	
ECOLE DE DANSE -3 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	87,30	89,5	
ECOLE DE DANSE -3 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	66,50	68,2	
ECOLE DE DANSE -3 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	16,20	16,6	
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	72,10	73,9	
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	45,70	46,8	
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	45,70	46,8	
ECOLE DE MUSIQUE – SAINT LOUBES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	33,50	34,3	
ECOLE DE MUSIQUE – CDC SIVOM 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	97,40	99,8	
ECOLE DE MUSIQUE – CDC SIVOM 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	53,80	55,1	
ECOLE DE MUSIQUE – CDC SIVOM ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	53,80	55,1	
ECOLE DE MUSIQUE – CDC SIVOM ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	44,70	45,8	
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	161,40	165,4	
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	53,80	55,1	
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	53,80	55,1	
ECOLE DE MUSIQUE – AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	44,70	45,8	
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE – COMMUNE	TRIMESTRIEL	41,10	42,1	
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE – HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	48,70	49,9	

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs communaux 2012 est adoptée à l'unanimité.

- **D2012-03-11-02 Tarif ALSH 2012**

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des différents tarifs des ALSH à partir du 1er septembre 2012. La hausse proposée correspond à la hausse des prix en 2011, à savoir 2,5 % arrondi au dixième supérieur selon l'annexe suivante :

ALSH Journée	8,4	Bas	3,40
		Intermédiaire	11,30
		Haut	14,2
ALSH ½ journée	4,2	Bas	1,70
		Intermédiaire	5,6
		Haut	7,1
ACCUEIL par heure	0,73	Bas	0,4
		Intermédiaire	1
		Haut	1,3
Accueil ½ journée	0,5	Bas	0,2
		Intermédiaire	0,6
		Haut	0,7
Hors commune	15,5		

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs ALSH 2012 est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-03-11-03 TARIF REPAS DE CLÔTURE FESTIVAL DU JEU**

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif du repas de clôture du festival du jeu 2012, à savoir 15 € pour les adultes et 8 € pour les enfants.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au tarif du repas de clôture du Festival du Jeu est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-03-12 BUDGET CENTRE CULTUREL – COMPTE DE GESTION**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Compte de Gestion 2011					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
70	PRODUIT DES SERVICES	180 752,62	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	500 114,78
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	693 463,64	12	CHARGES DE PERSONNEL	278 754,79
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 186,73	66	CHARGES FINANCIERES	63 023,30
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	5 381,00		Total Opérations réelles	841 892,87
13	ATTENUATION de Charges	10 687,81		67 Charges exceptionnelles	0,00
			42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	13 551,17
	TOTAL	945 471,80		TOTAL	855 444,04
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts	80 000,00	23	IMMOS en COURS	44 084,50
1068	Excédent capitalisé	77 778,43	21	Petit équipement	0,00
	Opérations d'ordre	13 551,17	16	EMPRUNTS	119 716,65
	Virement de fonctionnement	0,00		Solde d'investissement reporté	0,00
	TOTAL	171 329,60		TOTAL	163 801,15

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion 2011 du budget du centre culturel est adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-13 BUDGET CENTRE CULTUREL – COMPTE ADMINISTRATIF**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le

compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
70	PRODUIT DES SERVICES	180 752,62	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	500 114,78
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	693 463,64	12	CHARGES DE PERSONNEL	278 754,79
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 186,73	66	CHARGES FINANCIERES	63 023,30
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	5 381,00	Total Opérations réelles		841 892,87
13	ATTENUATION de Charges	10 687,81	67 Charges exceptionnelles		0,00
			42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	13 551,17
TOTAL		945 471,80	TOTAL		855 444,04
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts	80 000,00	23	IMMOS en COURS	44 084,50
1068	Excédent capitalisé	77 778,43	21	Petit équipement	0,00
	Opérations d'ordre	13 551,17	16	EMPRUNTS	119 716,65
	Virement de fonctionnement	0,00	Solde d'investissement reporté		0,00
TOTAL		171 329,60	TOTAL		163 801,15

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif 2011 du budget du centre culturel est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-03-14 BUDGET CENTRE CULTUREL – AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Compte Administratif 2011 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2012, de la manière suivante :

Total des Dépenses	855 444,04
Solde	90 027,76
Investissement	
Total des Recettes	171 329,60
Total des Dépenses	163 801,15
Déficit reporté	46 921,33
Solde	-39 392,88
Affectation	
1068	90 027,76
D001	39 392,88

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'affectation du résultat du budget du centre culturel 2011 est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-03-15 BUDGET CENTRE CULTUREL 2012**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2012 de la manière suivante :

		BP 2012			BP 2012
70	PRODUIT DES SERVICES	101 000,00	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	420 000,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	755 000,00	12	CHARGES DE PERSONNEL	281 476,00
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 500,00	66	CHARGES FINANCIERES	62 728,00
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	2 000,00	Total Opérations réelles		###
13	ATTENUATION de Charges	6 000,00	67 Charges exceptionnelles		0,00
			42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	24 334,00
			Virement à investissement		115 962,00
TOTAL		###	TOTAL		###
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		BP 2012	OPERATIONS		BP 2012
16	Emprunts	80 000,00	23	IMMOS en COURS*	80 000,00
1068	Excédent capitalisé	90 027,76	21	Petit équipement	3 000,00
Opérations d'ordre		24 334,00	16	EMPRUNTS	137 296,00
Virement de fonctionnement		115 962,00	Solde d'investissement reporté		39 392,88
			Dépenses Engagées non mandatées N-1		50 634,88
TOTAL		###	TOTAL		###

Réfection des marches du parvis	50 000,00
Remise en conformité machinerie scénique	5 000,00
Réparation cloisons mobiles	2 000,00
Remplacement luminaires du Hall Accueil	7 925,00
Aménagement d' un local billetterie	5 000,00
Achat réfrigérateurs (armoires et meuble froid)	2 725,00
SONORISATION	
4 Retours de scène NEXO PS 15	5 500,00
Eclairage scénique	
Achat rallonges électriques et multiprises	1 850,00
TOTAL GENERAL	80 000,00

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'affectation du résultat du budget du centre culturel 2011 est adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-16 BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – COMPTE DE GESTION**

Le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater

ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Compte de gestion		
Dépenses des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2011
611	Sous traitance générale	12 319,78
Chapitre 11 Charges à caractère général		12 319,78
Report n-1 (D002)		3 534,19
Total des Dépenses		15 853,97
Recettes des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2011
7062	Redevance	20 998,16
Chapitre 70 Vente de produits		20 998,16
74	Subventions	10 438,00
2	Excédent	0,00
Total des Recettes		31 436,16

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte de gestion 2011 du budget du SPANC est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-03-17 BUDGET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – COMPTE ADMINISTRATIF**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Dépenses des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2011
611	Sous traitance générale	12 319,78
Chapitre 11 Charges à caractère général		12 319,78
Report n-1 (D002)		3 534,19
Total des Dépenses		15 853,97
Recettes des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2011
7062	Redevance	20 998,16
Chapitre 70 Vente de produits		20 998,16
74	Subventions	10 438,00
2	Excédent	0,00
Total des Recettes		31 436,16

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au compte administratif 2011 du budget du SPANC est adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions (DURAND Agnès, MAUGET Denis).

• **D2012-03-18 SPANC– AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Compte Administratif 2011 présente un solde qu'il convient d'affecter au Budget 2012, de la manière suivante :

Total des Dépenses	15 853,97
Solde à affecter R002	15 582,19

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'affectation du résultat du budget 2011 du SPANC est adoptée à l'unanimité.

• **D2012-03-19 SPANC– BUDGET 2012**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2012 de la manière suivante :

Budget 2012		
Dépenses des Fonctionnement		
Article	Objet	BP 2012
611	Sous traitance générale	39 000,00
Chapitre 11 Charges à caractère général		39 000,00
Report n-1 (D002)		0,00
Total des Dépenses		39 000,00
Recettes des Fonctionnement		
Article	Objet	BP 2012
7062	Redevance	19 791,81
Chapitre 70 Vente de produits		19 791,81
74	Subventions	3 626,00
2	Excédent	15 582,19
Total des Recettes		39 000,00

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative au budget 2011 du SPANC est adoptée à l'unanimité.

V – QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.
La séance est levée à 19h50.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2012-03-01	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CONTRAT DE DÉLÉGATION
D2012-03-02	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – TARIF DE SÉJOUR
D2012-03-03	COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2011
D2012-03-04	COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2011
D2012-03-05	AFFECTATION DU RESULTAT 2011 BUDGET COMMUNAL
D2012-03-06	TAXES LOCALES 2012
D2012-03-07	BUDGET COMMUNAL 2012
D2012-03-08	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012
D2012-03-09-1	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – CUISINE CENTRALE – FONDS LEADER
D2012-03-09-1	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – CUISINE CENTRALE – FONDS LEADER
D2012-03-09-2	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – CUISINE CENTRALE – DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
D2012-03-09-3	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – CUISINE CENTRALE – FONDS ASSEMBLÉE NATIONALE
D2012-03-09-4	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – CUISINE CENTRALE – FONDS SÉNAT
D2012-03-09-5	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – CUISINE CENTRALE – CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE
D2012-03-09-6	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – CUISINE CENTRALE – CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE
D2012-03-09-7	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – ALSH LA FONTAINE – FONDS LEADER
D2012-03-09-8	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – ALSH LA FONTAINE – CAF
D2012-03-09-9	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – ÉQUIPEMENT SCOLAIRE – CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE
D2012-03-09-10	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE SCOLAIRE – CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE
D2012-03-09-11	DEMANDE DE SUBVENTION 2012 – FDAEC
D2012-03-10-1	EMPRUNT 2012 – CRÉDIT AGRICOLE
D2012-03-10-2	EMPRUNT 2012 – CAISSE D'ÉPARGNE / CRÉDIT FONCIER
D2012-03-10-3	EMPRUNT 2012 – FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD OUEST
D2012-03-11-1	TARIFS COMMUNAUX 2012
D2012-03-11-2	TARIFS ALSH 2012
D2012-03-11-3	TARIFS REPAS FESTIVAL DU JEU 2012

D2012-03-12	COMPTE DE GESTION DU BUDGET CENTRE CULTUREL 2011
D2012-03-13	COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CENTRE CULTUREL 2011
D2012-03-14	AFFECTATION DU RESULTAT 2011 BUDGET CENTRE CULTUREL
D2012-03-15	BUDGET CENTRE CULTUREL 2012
D2012-03-16	COMPTE DE GESTION DU BUDGET SPANC 2011
D2012-03-17	COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET SPANC 2011
D2012-03-18	AFFECTATION DU RESULTAT 2011 BUDGET SPANC
D2012-03-19	BUDGET SPANC 2012

TABLEAU DES MOTIONS	
D2012-03-M	MOTION DE SOUTIEN AUX EMPLOYÉS DE L'ENTREPRISE LAGARDE